

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 JUILLET

UNE ORAISON FUNÈBRE

M. Goblet a prononcé dimanche, à Amiens, un discours auquel ses amis avaient essayé d'attacher préventivement une certaine importance. L'ancien président du conseil devait, disait-on, donner la formule de la concentration républicaine et développer le programme politique de l'avenir.

Le discours a été prononcé. Il a été assez mal accueilli, mais c'est là un point sur lequel nous ne voulons pas insister. Nous l'étudierons comme s'il était sérieux.

M. Goblet, — est-ce pour rendre plus aisée la concentration ? — a fait, de la politique républicaine suivie jusqu'ici, une amère critique, à laquelle nous nous associons volontiers. Il a émis l'opinion, non dépourvue de bon sens, que les procédés dont on avait fait usage à l'égard du boulangisme n'étaient point de nature à ramener les électeurs. M. Goblet a raison sur ce point. Nous n'avons pas entendu dire cependant que ses amis politiques et lui aient déchargé dès le début leur responsabilité de l'entreprise. Il est vraiment un peu tard pour y songer.

M. Goblet n'est du reste pas tendre pour ses collègues en général. Pendant quatre ans, a-t-il dit, il a été impossible de constituer un gouvernement sérieux, pour deux causes : d'abord, l'absence de majorité dans la Chambre, et l'esprit d'antagonisme entre les deux fractions de la majorité gouvernementale.

Plus loin, M. Goblet a déclaré qu'en politique, « il faut être clair et tranché ».

Tout n'est pas faux dans ce tableau. Il est bien vrai que l'esprit d'antagonisme entre les deux fractions républicaines n'a jamais permis la formation d'une majorité républicaine, mais est-il supposable que cette situation puisse désormais se modifier ? M. Goblet lui-même ne le croit pas, puisqu'il demande aux électeurs d'élire des députés résolus à appliquer la politique radicale, qu'il fait consister surtout dans « la séparation de l'Église et de l'État » la « réforme de l'impôt » et les « lois ouvrières ».

Ainsi le terrain de concentration que M. Goblet indique aux républicains, c'est la politique radicale, cette politique contre laquelle tant d'électeurs se sont si vigoureusement prononcés en 1885 et contre laquelle ils manifestent aujourd'hui, plus vigoureusement encore, leur répugnance. Nous n'avons pas à rechercher si M. Goblet se montre en cette occurrence, plus ou moins bien avisé, nous prenons acte du fait ; c'est que de l'aveu d'un de leurs chefs, les républicains ne peuvent plus tenter qu'une expérience : l'application de la politique radicale, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne. C'est la suprême évolution. On a écarté d'abord les conservateurs, puis les républicains du centre gauche ; les opportunistes sont à leur tour congédiés. On ne tolérera leur présence qu'à la suite de l'armée républicaine qui, nous dit-on, sera radicale ou ne sera pas.

Il ne nous déplaît pas que la question électorale soit posée sur ce terrain. Les républicains modérés auront à examiner s'ils préfé-

rent l'abdication entre les mains des radicaux, à la place qu'ils pourraient occuper dans l'union des honnêtes gens de tous les partis. Quant au pays, nous croyons que son choix n'est pas douteux. Ce ne sont point seulement les conservateurs, ce sont les républicains qui proclament que modération et République sont désormais deux termes incompatibles. Ils régleront là-dessus leur attitude aux prochaines élections.

ERNEST BAUDOIN.

LA PATRIE ET L'ÉGLISE

Dans la séance de la Chambre d'avant-hier, on sait que, interrompant M^r Freppel, M. Lockroy a dit une bêtise telle que les hommes d'esprit comme lui savent seuls en dire. Mais M. Thiers a eu la palme du genre niais. Il a dit que *la patrie est plus grande que l'Église*. Qu'est-ce que cela veut bien dire, et matériellement et moralement ? Est-ce qu'à ce double point de vue l'Église ne renferme pas toutes les patries ? Est-ce qu'elle ne protège pas le sentiment patriotique ?

« La Patrie, nous l'aimons par-dessus tout, comme vous aimez le Pape et Jésus. » Triple imbécile ! Y a-t-il un autre mot pour qualifier cette apostrophe saugrenue ? Qu'y a-t-il donc à mieux aimer la Patrie que ceux qui aiment le Pape et Jésus ? Et qui donc a le mieux servi la France que ceux-là et quelle bannière, que celle du Sacré-Cœur, conduisait mieux les anciens soldats du Pape, vaillants soldats de la Patrie, à la victoire et à la mort ?

« Si du côté où furent jadis les preux », — s'écrie avec une inepte mauvaise foi, digne de Prudhomme hypocrite, celui qui n'a de commun avec M. Thiers que le nom, — « si de ce côté on laisse tomber l'épée, nous, les gens de la roture, nous saurions la ramasser. »

Où était ce bonhomme qui fait aujourd'hui de l'esprit et de l'éloquence de pacotille, où était-il, s'il n'a pas vu les enfants des preux tomber pour le pays ? Il n'était ni à Patay, ni au Mans, ni peut-être ailleurs. A qui en veut-on faire accroire avec ces phrases saranées qui ne sont même pas au courant du progrès des modes parlementaires ?

Mais les trois quarts de la noblesse française sont dans l'armée et y sont par choix : ils y sont entrés ou par l'école ou par un libre engagement. Cela soit dit sans offenser ceux que M. Thiers marque du nom archaïque de roture.

A VEVEY

M. le Comte de Paris a retenu dimanche soir à dîner plusieurs des personnages politiques qui étaient venus le voir : MM. Keller, Benoist d'Azy, Brolemann, Morin, Pons, Carrel étaient au nombre des invités. Les honneurs étaient faits par la princesse Hélène, qui a eu un mot aimable pour chacun.

La conversation a roulé presque entièrement sur les élections. Le Prince a une confiance absolue dans les résultats qui dépasseront, dit-il, toutes les espérances. Quelqu'un lui ayant montré les pronostics électoraux parus dans un journal de Paris, le Prince a dit que ce travail était merveilleusement exact. Tous les visi-

teurs donnent, du reste, les mêmes renseignements : « La Chambre actuelle est absolument discréditée dans les campagnes ; les abstentions seront peu nombreuses, et les élections pour les Conseils généraux affirmeront déjà le réveil de l'esprit conservateur. »

Le Prince a annoncé qu'il allait bientôt publier les lettres de son père, qui offriront un grand intérêt au point de vue politique et consacreront les qualités militaires du duc d'Aumale. Le Prince a dit aussi que son neveu, le prince Henri, fils du duc de Chartres, partait pour la Sibérie avec l'explorateur Bonvalot.

Monsieur le Comte de Paris a quitté Vevey lundi à huit heures.

Le Prince s'est rendu à Saint-Maurice en Eugadine.

LE COLONEL VINCENT

L'*Intransigeant* a publié un récit de la déposition que le colonel Vincent, ancien chef du service des renseignements au ministère de la guerre, aurait fait devant la commission d'instruction de la Haute Cour ; l'*Intransigeant* dit tenir ce récit d'un des plus intimes amis du colonel Vincent ; une conversation entre le colonel Vincent et M. de Freycinet lui viendrait de la même source.

Dans son récit, le journal boulangiste prétend :

« 1° Que la commission de la Haute Cour a cherché des preuves contre M. Boulanger dans les dépositions d'un espion allemand ;

« 2° Que M. de Freycinet n'a pas craint de pousser un de ses subordonnés, le colonel Vincent, ancien chef du service d'informations au ministère de la guerre, à un faux témoignage contre son ancien chef ;

« 3° Que l'Allemagne fait des représentations à notre gouvernement quand il s'agit de donner de l'avancement à ceux de nos officiers qui lui déplaisent particulièrement ;

« 4° Que le ministère français s'incline alors devant M. de Bismarck et que M. Carnot lui-même refuse d'approuver la promotion des colonels qui gênent M. de Moltke. »

A la suite de ces publications, le ministre de la guerre a mandé par le télégraphe le colonel Vincent, qui commande la subdivision de Dellys, dans la province de Constantine, pour qu'il aît à fournir des explications.

M. Flourens, interviewé par un rédacteur du *Figaro*, à propos des articles de l'*Intransigeant*, a affirmé qu'il n'avait jamais su que le colonel Vincent fut porté sur le tableau d'avancement et ensuite rayé ; conséquemment il n'a pu faire aucune démarche tendant à son élimination ; il ajoute qu'il n'a jamais été question de M. Vincent dans les rapports qu'il a eus avec le chancelier et l'ambassade d'Allemagne.

L'*Autorité* dit qu'une interpellation est certaine au sujet du colonel Vincent.

On lit à ce sujet dans la *France militaire* :

« Plusieurs de nos confrères publient, d'après l'*Intransigeant*, le récit d'une déposition

que le colonel Vincent, ancien chef du service des renseignements au ministère de la guerre, actuellement commandant la subdivision de Dellys, en Algérie, aurait faite, le 28 mai dernier, devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice.

« Il résulterait de ce récit, s'il est exact, que, sur la déposition d'un nommé Geissen, espion allemand, on accuse le général Boulanger d'avoir voulu, alors qu'il était ministre de la guerre, se faire remettre 100,000 francs sur les fonds secrets réservés au service des renseignements.

« M. le colonel Vincent aurait nié énergiquement avoir jamais été victime d'une semblable tentative de corruption et aurait déclaré à un de ses amis — toujours d'après l'*Intransigeant* — qu'il avait été rayé du tableau d'avancement sur la sollicitation de l'Allemagne, à laquelle il fit, pendant son séjour au ministère de la guerre, beaucoup de tort en évitant ses mines et contre-mines, démasquant ses agents, roulant ses espions, etc.

« Tout cela nous paraît bien invraisemblable.

« Nous attendons, en conséquence, que la lumière soit faite pour porter un jugement sur cette grave affaire.

« Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. le colonel Vincent a été mandé par dépêche à Paris, où il doit venir s'expliquer devant le ministre de la guerre au sujet des bruits mis en circulation.

« Quelle que soit l'issue de cet incident, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos vifs regrets de voir ainsi, à propos de tout et à propos de rien, l'armée mise en cause dans la personne de ses chefs les plus respectés et les plus respectables.

« Absorbés par les soins de leur responsabilité, nos officiers travaillent en silence ; sans ostentation comme sans découragement, ils accomplissent leur devoir d'éducateurs, de patriotes, de soldats.

« Qu'on les laisse donc achever paisiblement leur œuvre. Le temps n'est peut-être pas éloigné où l'on aura besoin de faire appel à leur dévouement. »

Le colonel Vincent a quitté Dellys avant-hier matin. Il s'embarque aujourd'hui mercredi et sera vendredi au ministère.

LE PONT EN FER

On a terminé l'établissement du pont métallique démontable lancé sur le Var par la main-d'œuvre militaire et destiné à ouvrir une nouvelle voie de communication entre le département du Var et celui des Alpes-Maritimes.

Cette expérience, commencée le 1^{er} juillet, a une portée plus haute que la simple comparaison de divers modes de passage d'un cours d'eau ; elle se rapporte d'une façon directe à la défense générale du pays.

L'endroit choisi pour ces expériences mesure 680 mètres de large ; il est situé sur le fleuve le Var, au-dessous du fort du Mont-Chaue, à côté du grand viaduc que la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France

fait en ce moment construire sur le Var et à 13 kilomètres de la station de ce nom.

Le pont comprend trois parties :

1° Le pont démontable en acier du commandant Henry, long de 380 mètres ;

2° Un pont de bateaux d'une longueur de 200 mètres ;

3° 100 mètres de digues remblayées.

Mardi 2 juillet, les travaux préparatoires ont été commencés à midi et poussés activement jusqu'à onze heures du soir, malgré un fort orage; les lampes Meignen à pétrole et les appareils électriques ont très bien fonctionné, même pendant la pluie violente.

Nos braves sapeurs du génie ont rivalisé de zèle, d'intelligence et d'entrain pour la pose de la passerelle en acier, pont mobilisable de trois cent quatre-vingts mètres inventé par le commandant Henry.

L'inventeur du nouveau système de ponts militaires appartient à l'arme du génie : c'est un des meilleurs officiers de notre état-major général. Attaché à l'état-major du général Chanzy pendant la guerre de 1870, il l'a accompagné à Alger, puis à Saint-Petersbourg. Il a été trois ans secrétaire de la Commission militaire des chemins de fer et est actuellement chargé du réseau de l'Etat au ministère de la guerre.

Mercredi, à une heure de l'après-midi, après que cinquante voitures du génie eurent apporté le matériel du pont de la gare du Var, les militaires ont commencé le lancement. A cinq heures du soir, une travée de soixante mètres de pont en acier était déjà mise en place. A onze heures du soir, malgré l'orage, deux cents mètres étaient posés. Jeudi, à midi, le pont entier était terminé.

Jeudi, dans l'après-midi, ont eu lieu les épreuves du pont.

Vendredi matin, à huit heures, les troupes (infanterie, cavalerie, artillerie) ont défilé à toutes les allures : pas, trot et galop.

Le pont a admirablement résisté : aucun fléchissement.

Les généraux Haillet, Berge, Japy, des Garets, Couston, et les colonels Le Lorrain, Lasvignes, Leplus, étaient émerveillés de la rapidité et de la facilité extraordinaire du montage et de la mise en place du pont Henry.

Plus de soixante officiers, ingénieurs de Marseille, de Lyon, de Toulon, ont assisté à ces intéressantes expériences qui ont pris les proportions d'un événement considérable à notre frontière du sud-est.

En résumé, la construction d'un pont militaire sur le Var dans les conditions où elle vient d'avoir lieu est un véritable succès pour l'armée française.

Nos soldats ont construit par jour cent trente mètres de pont : c'est une vitesse dix fois supérieure à celle des Allemands.

L'EXPLOSION DE GRISOU

Saint-Etienne, 9 juillet.

On vient d'établir la liste des victimes de la catastrophe. La voici exactement :

| | |
|---------------------------|-----|
| Au puits Verpilloux..... | 456 |
| Au puits Mars..... | 1 |
| Au puits Saint-Louis..... | 49 |
| Au puits Jabín..... | 7 |

Total..... 213

A ce chiffre il faut ajouter le nommé Brayet, qui est tombé dans le puits en se portant au secours des victimes; ce qui fait 214.

Il faut maintenant retrancher de ce nombre les trois blessés qui sont à l'hôpital et les trois blessés qui sont soignés à domicile.

Le chiffre exact des morts est donc de 208.

Les deux tiers au moins étaient mariés et pères de famille.

ITALIE

M. Edmond Mayor, secrétaire particulier de M. Crispi, vient d'arriver à Berlin. Il est porteur de communications importantes pour M. de Bismarck, au sujet du prochain départ de Rome du Pape Léon XIII, qui préoccupe très vivement le gouvernement italien.

Le roi Humbert va faire le tour de l'Italie avec la flotte. Il doit s'embarquer à Livourne et se rendre directement à Messine, puis à Reggio et à Tarente, où il visitera les travaux de fortification. Il débarquera à Brindisi et ira par chemin de fer à Lecce et à Bari. De là, il gagnera par mer Ancône. Ce voyage tiendra lieu de grandes manœuvres pour la flotte.

On télégraphie de Rome, 7 juillet, au Temps :

« On dit que le Vatican fera publier prochainement, dans les journaux catholiques de Rome, un communiqué sur ce qui s'est passé au consistoire secret, pour rétablir la vérité, altérée par les nombreux racontars de la presse italienne. »

D'autre part, on télégraphie de Madrid aux Débats, que la question du départ du Pape pour l'Espagne ne s'est certainement pas traitée officiellement, et on ajoute :

« On craint, en lui donnant l'hospitalité, certains ennuis extérieurs et, plus encore, un redoublement de difficultés intérieures, car les Carlites intransigeants ne manqueraient pas une si belle occasion de se mettre en campagne. Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, que l'opinion publique, en général, s'est montrée flattée du choix que Léon XIII a fait de l'Espagne pour sa retraite éventuelle. »

AUTRICHE. — Il a été officiellement décidé que la visite de l'empereur d'Autriche à Berlin aurait lieu le 12 août prochain.

L'empereur François-Joseph séjournera quatre jours dans la capitale de l'Allemagne.

Bien que le souverain autrichien, en raison de son deuil récent, ait manifesté le désir de ne pas être reçu officiellement, on pense que de grandes fêtes seront données en son honneur.

NOUVELLES MILITAIRES

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Dès que la nouvelle loi sur le recrutement aura été promulguée, M. le ministre de la guerre fera publier un avis indiquant les délais dans lesquels les jeunes gens, qui se proposent de contracter un engagement conditionnel, seront admis à se faire inscrire pour les examens du volontariat.

Cet avis indiquera aussi que les engagements conditionnels seront supprimés à partir de 1890.

LA CLASSE 1886

D'après une lettre du ministre de la guerre, adressée à M. Desmons, député du Gard, les hommes de la deuxième portion de la classe de 1886 seront renvoyés dans leurs familles à l'issue des manœuvres d'automne.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 8 JUILLET 1889.

M. Combiér, maire, préside, assisté d'un seul adjoint, M. Poitevin.

Sont présents : MM. Galbrun, Boisson, Contard, Bouneau, Doussain, Girandier, Grosbois, Goulard, Lamy, Luard et Rivain.

M. le Maire invite le Conseil à nommer un secrétaire.

M. Luard réunit la majorité des suffrages. Il se récite, déclarant qu'à la lumière il ne peut ni lire ni écrire.

MM. Coutard et Doussain arrivent *ex-aequo* à la suite. Une discussion s'engage sur l'âge de nos deux honorables. Pour un peu, il eut fallu recourir aux registres de l'état civil.

A titre d'encouragement, M. le Maire promet que le procès-verbal ne sera pas chargé. Alors M. Doussain se dévoue et prend place au bureau.

M. Boisson a la parole pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est accepté sans observation.

Ainsi que nous l'avons dit hier, la première

question a été l'avis du Conseil relatif au sectionnement de la ville.

Nous n'y reviendrons pas. M. le Maire a soumis ensuite une série de propositions secondaires.

Rue Gambetta

Le décret sollicité pour le percement de la rue Gambetta est rendu. Une enquête de *commodo et incommodo* a été ouverte. Il n'y a eu qu'un seul dire opposant : celui de M. Bour-nillet, propriétaire.

Le Conseil, pense M. le Maire, n'a qu'à persévérer.

Acquiescement muet.

Collège de filles

Le compte administratif et le budget de l'exercice 1890, pour cet établissement, n'ont pu être présentés à la précédente séance. D'après le travail du rapporteur de la commission, la situation est satisfaisante.

Les recettes et les dépenses se balancent.

M. Luard demande au maire si la Ville a enfin reçu les sommes dues par l'Etat, pour la construction de cet établissement.

Le maire est surpris de cette indiscretion.

— Ah ! voici d'où en est la question, dit-il. Le décompte est arrivé, et la liquidation va subir quelques lenteurs. Certains entrepreneurs ont reçu plus qu'il ne leur était dû; des sommes minimes, il est vrai. Pour deux autres, il y a des réductions importantes. Pour la plâtrerie il est fait un rabais de 20,000 fr. Vraisemblablement, il y aura procès avec l'Etat. Nous n'y sommes pour rien. C'est l'Etat qui fait la vérification et impose la réduction. Il est certain que la plâtrerie a été faite en dehors des clauses du cahier des charges. Il reste disponible 56,000 fr.; 22,500 fr. sont à la Caisse des dépôts et consignations et on ne peut les retirer. Cependant, des travaux urgents s'imposent : une porterie, une rampe d'accès, etc., etc. Mais nous ne sommes pas autorisés. En somme, c'est liquidé. Il y a un reliquat disponible de 70,000 fr. L'établissement revient à la Ville à 377,000 fr., comprenant 12,000 fr. pour mobilier que l'Etat a laissé à la commune.

Après ces explications, le Conseil approuve les comptes de l'exercice précédent et le budget de 1890.

Le Conseil vote la pension de retraite de M^{me} Pineau, veuve de l'ancien receveur municipal de Saumur. Cette pension est liquidée à 600 fr.

Il vote pour la forme un crédit de 700 francs pour M^{me} la supérieure du collège de filles. Cette même somme a été mandatée par le préfet au nom du receveur municipal et il ne peut s'en dessaisir sans un vote du Conseil.

Chinoiserie.

Le Conseil autorise M. Abel Lacroix à acquérir les matériaux du talus du chemin n° 50, pour la somme de 50 fr. 25, lesquels seront

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XVI. — (Suite)

Cependant le petit navire, ses voiles toujours déployées, emportait rapidement ses passagers. Alors, avec les illusions de la distance, Ischia perdit son lugubre aspect. Les convulsions du terrain et les maisons en décombres disparurent cachées sous la verdure. L'île semblait de loin riante et délicieuse. Le soleil, maintenant levé, éclairait d'une éclatante lumière les diverses cultures aux teintes variées : les maïs d'or, les orangers aux feuilles vertes et luisantes. Les ruisseaux coulaient dans les vallées et le ciel bleu s'y mirait, la mer battait la rive avec de petites lames courtes, argentées, qui semblaient courir l'une après l'autre, comme dans un jeu, et cette gaieté des eaux était bien en rapport avec la belle harmonie des deux rivages : les orangers et les grenadiers de Naples regardant les myrtes et les aloès d'Ischia.

Le *Saint-Janvier* approchait des quais de Naples. Les mariniers avaient serré la voile, et, de leurs avirons agités en mesure, ils fendaient l'eau. Après avoir plongé dans les vagues, les rames se relevaient, laissant tomber des gouttelettes brillantes, et, ensemble encore, retombaient dans une cadence harmonieuse.

A un signal donné, la voile s'abattit, les rames, moins une seule, se relevèrent, et le petit navire, manœuvré avec adresse, vint aborder à une des cales.

Les mariniers débarquèrent. Ils enlevèrent Charmette sur une civière et la transportèrent à la gare, où un wagon-lit attendait. Elle jetait des cris à chaque secousse, car son pied blessé lui causait d'intolérables élancements.

Quant à David, tout seul, la tête penchée sur la poitrine, triste et navré, il suivait le cercueil de sa pauvre petite fille, de sa bien-aimée Rita. Voilà donc ce qu'il ramenait en France de son voyage d'Italie ! Tristes, oui, bien tristes épaves : sa fille morte et sa femme incurable !

Encore une fois, l'appartement de la rue de Fleurus s'ouvrit pour Broze. Il l'avait conservé pour y revenir un jour ou l'autre... plus tard. Il ne pensait pas alors que le retour y serait si

prompt ; voyager n'était plus possible avec une femme infirme. Mille sentiments divers s'entrechoquaient dans l'âme de Broze. Garderait-il Charmette ou la placerait-il au loin, bien loin de ses yeux, dans une maison de santé, où des étrangères la soigneraient, où, deux fois par année, il lui enverrait dédaigneusement, comme une aumône, le montant du semestre ? Mais de courte durée furent ses hésitations. Bientôt l'état de Charmette s'aggrava extrêmement, et il faut un peu de miséricorde envers ceux dont les jours sont comptés.

Déjà très ébranlée par le drame d'Ischia ; de plus, prise de terreurs folles à la pensée d'une amputation dont elle était sérieusement menacée, M^{me} Broze s'éveilla un matin le visage enflammé, le front brûlant, l'œil hagard. Elle délirait ; durant trois semaines, elle demeura entre la vie et la mort. David accomplit son devoir. Ni remèdes coûteux ni visites des célèbres médecins ne furent épargnés. La fièvre cérébrale céda devant les soins, mais, avec la convalescence, Charmette conserva le regard éperdu des aliénées. La raison ne lui revint jamais.

Elle était folle, et pourtant son mari ne pouvait oublier, ne pouvait pardonner. Le regard

de sa femme l'exaspérait. Ces beaux yeux couleur du ciel, si lumineux autrefois, et qui n'avaient été que des trompeurs, ces yeux qui jadis l'avaient enchanté, il ne pouvait en supporter la vue, et lorsqu'ils se faisaient suppliants pour demander un adoucissement au mal qui minait la pauvre enveloppe usée par la souffrance, brusquement David quittait la chambre, confiant l'aliénée à sa gardienne. Et dire qu'il avait tant aimé Charmette ! Qu'il l'avait aimée follement, éperdument, à la préférer à la vraie perle fine, à la femme aimante et dévouée dont, là-haut, il entendait les pas légers, tandis qu'elle allait et venait à l'entour de son vieux père, réjouissant sa vieillesse, dont elle était le doux rayon.

Tout le jour, Charmette restait étendue sur une chaise longue. Un store abaissé tamisait la lumière et la rendait discrète. Partout, dans la chambre, le recueillement et le calme, si chers à l'être qui s'éteint. Mais si le calme existait dans l'appartement, aux tentures de cretonne, il ne pénétrait pas jusqu'au cerveau malade. On peut dire que, sous les frisons d'or, grondait la tempête. C'était toujours le cauchemar d'Ischia qui se dressait devant les yeux dilatés de la pauvre folle. Alors, les yeux

versés à la Caisse vicinale, pour l'entretien de ce chemin sur la commune de Saumur.

Délégation ouvrière

M. Terrien, souffrant, s'excuse par lettre au maire de ne pouvoir assister à la séance, et rappelle le vœu, émis à la dernière réunion, de l'envoi à Paris de délégations ouvrières.

Le maire dit, en effet, qu'on avait ajourné parce que l'Etat avait songé à la chose, et devait organiser une tombola de 10 millions pour faire face à cette dépense. Mais bien des villes ont devancé l'Etat. Angers a voté 3 000 francs pour une délégation ouvrière angevine à l'Exposition universelle.

Le maire pense que la situation de Saumur n'est pas le tiers de celle d'Angers. Cependant il propose de voter 1,000 francs qui seraient répartis entre dix délégués.

La commission des bâtiments se réunirait aux groupes des corps de métiers pour désigner les ouvriers qui seraient envoyés à Paris.

M. le Maire voudrait qu'on laissât ce choix aux ouvriers eux-mêmes, pour ne point avoir de difficultés dans les froissements que suscitera inévitablement cette sélection.

Eau de Loire à la ferme du Collège.

M. le Principal du collège demande depuis longtemps l'eau de Loire pour les animaux de la ferme du collège. La commission a toujours reculé devant la dépense. Aujourd'hui M. le Principal prendrait à sa charge les frais de branchement sur la prise d'eau du collège de filles. La Ville paierait la consommation de l'eau. La dépense sera du reste minime.

C'est assez juste, fait observer le Maire. Autrefois cette ferme avait un puits excellent, mais les habiles et intelligents architectes du collège de filles en ont fait le réceptacle de cet établissement, et c'est bien un puits perdu dans toute l'acceptation du mot.

L'affaire est renvoyée à la commission des bâtiments.

Avenue du Collège de filles.

M. Bonneau voudrait bien être renseigné sur les délais qu'a M. Boutault pour livrer à la voirie le bas de cette avenue. Il ne se presse pas et ne semble pas vouloir se presser.

Le Maire remercie M. Bonneau d'avoir attiré son attention sur ces procédés de M. Boutault, et va le mettre en demeure d'exécuter les conventions arrêtées avec lui.

Tramways Saumurois.

Le même conseiller met la question des tramways sur le tapis. L'administration n'a-t-elle rien à faire à cet égard?

Le maire. — Pas grand-chose. La déchéance a été prononcée contre le concessionnaire. Celui-ci s'est pourvu en Conseil d'Etat, lequel ne se presse nullement de se prononcer. L'entrepreneur est en faillite.

Les Ponts et Chaussées sont paralysés et supportent ce qu'ils ne peuvent empêcher.

nelles rivées sur l'effroyable vision, elle croyait revoir du sang et de la chair humaine pétrie comme un limon; elle croyait encore sentir le rideau de pourpre qui l'enserrait, qui l'étouffait; elle jetait des cris qui donnaient le frisson, tant ils avaient d'angoisse. Elle souffrait un martyr; elle suffoquait comme si réellement elle eût été encore sous les décombres; puis, épuisée de cris, sa voix devenait plus faible, et douloureusement elle se plaignait, elle implorait.

Une potion calmante, donnée par la gardienne, peu à peu dissipait la terrifiante vision, mais pour amener des réalités plus désolantes encore.

En vain, sans cesse, goutte à goutte, l'eau glacée tombait sur son pied malade, broyé, tuméfié; aucune amélioration ne s'y produisait, et Charmette avait surpris le sinistre mot d'amputation.

Alors, éperdue, pâle d'épouvante, les deux mains crispées, pour un moment retrouvant la lucidité, la folle s'écriait:

— Non, je ne veux pas! Oh! non, je ne veux pas! Je défends!

— Calmez-vous, disait la gardienne, on ne vous fera pas de mal... Calmez-vous.

M. Bonneau. — C'est le public qui est toujours victime.

M. Boisson. — Ne pourrait-on pas s'adresser à un personnage influent près du ministre, M. Allain-Targé par exemple?

Le maire. — Envoyez une délégation près de M. Coustans, si vous le jugez à propos.

Moi, je me récusé. Pour des raisons que je n'ai point à donner, je ne me présenterais pas devant M. Coustans. Mais je sais parfaitement ce qu'il répondra à votre délégation. Je vous le dirai en dehors de la séance.

Arbres du quai de Limoges

M. Coutard trouve que la plantation de tilleuls qui vient d'être faite sur le quai est compromise par l'installation des baraques de la foire. Il avait été décidé qu'elles ne seraient plus établies en cet endroit.

Le maire. — Je ne connais pas cette décision.

M. Coutard. — Elle a été prise en votre absence.

L'affaire n'a pas de suite, le Conseil ayant reconnu que les arbres étaient protégés par une enveloppe métallique.

Liste du jury

Conformément à un arrêté préfectoral, le maire prie le Conseil de désigner des délégués cantonaux pour la formation de la liste du jury.

Ceux d'autrefois étaient MM. Goulard et Milon pour le canton Sud, Luard et Rivain pour le canton Nord-Ouest, Girandier et Hubert pour le canton Nord-Est.

Les conseillers présents renouvellent ce mandat à leurs mêmes collègues.

La séance est levée.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 8 juillet 1889, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur:

M. le lieutenant-colonel Belbèze (Marie-Clément-Émile), commandant en second l'École d'application de cavalerie; 29 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure. Chevalier du 9 janvier 1871.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du même jour, la médaille militaire a été conférée à:

M. Clément (Arthur), adjudant-vaguemestre à l'École de cavalerie; 15 ans de services.

M. Gaumet, maréchal des logis fourrier de cavaliers de manège à l'École de cavalerie; 14 ans de services.

L'ORAGE DU 9 JUILLET

Hier, la température était accablante; depuis midi, tout annonçait dans l'atmosphère que le temps était orageux. Vers deux heures, des nuages chargés d'électricité se sont amoncés de tous côtés à la fois, et un formidable coup de

Et, pour la distraire, cette femme lui apportait sa cassette à bijoux. Les diamants retrouvés à Ischia y étaient toujours, scintillant sur le satin bleu pâle doublant le coffret de marqueterie, et Charmette souriait à cette vue, comme en extase. Puis, soudain, elle saisissait un petit miroir à main et se regardait avec attention.

Elle avait là, devant elle, reflétés par la glace, ses beaux yeux de saphir qui partout avaient été des conquérants; mais son visage était devenu couleur de cendre, et ses lèvres desséchées étaient à présent décolorées, blêmes, amincies, brûlées par la fièvre.

A cette vue elle entraînait dans une terrible colère, une colère de folle.

— Qui m'a rendue ainsi, grinçait-elle; qui m'a rendue ainsi? Ce sont les jalouses. Ce sont mes rivales en beauté. Elles m'ont jeté un mauvais sort. Elles veulent m'éclipser.

Et la tête haute, l'éclair dans les yeux: — M'éclipser! Qu'elles viennent donc! J'aime la lutte moi!... le combat.

Ses membres se raidissaient avec violence, tout son visage se contractait devenant effrayant d'exaltation.

(A suivre.)

tonnerre est venu surprendre tout le monde. On ne voyait alors que quelques gouttes d'eau. Bientôt après, la pluie a tombé à torrents, transformant les rues en courants rapides ou en nappes d'eau de 50 centimètres de hauteur.

L'obscurité était presque complète, et les éclairs qui sillonnaient les nues presque sans interruption brillaient du plus vif éclat. Les roulements du tonnerre ne cessaient pas, et une tempête d'une intensité rare bouleversait tout sur son passage. La Loire était comme refoulée vers sa source; et du quai de Limoges, on ne distinguait ni le pont Cessart, ni celui du chemin de fer. Dans cette tourmente, il y a eu un peu de grêle, grosse comme des noisettes. Quoi qu'il en soit, les récoltes, qui avaient déjà beaucoup souffert des mauvais temps précédents, ont été couchées partout dans la campagne autour de nous, et les arbres fruitiers ont été dépoñillés de leurs fruits; plusieurs ont été déracinés.

Le tonnerre est tombé en divers endroits, sans commettre, que nous sachions, de grands ravages.

Cependant aux Huraudières, une vache a été foudroyée. Dans les prairies de Varrains, des peupliers ont été brisés.

Hier, de violents orages ont éclaté également à Nantes et à Tours.

A Nantes, la pluie commença à tomber vers onze heures. Les éclairs étaient très fréquents et suivis immédiatement de violents coups de tonnerre. Vers 11 h. 40, la foudre est tombée sur le clocher de l'église Saint-Clément. Le fluide a suivi la chaîne du paratonnerre sans causer de dégâts appréciables.

A 1 heure, on croyait que tout était terminé; mais une demi-heure après, l'orage reprenait avec une violence plus grande encore. La pluie s'est mise à tomber et ne semblait pas devoir cesser de sitôt.

Nous souhaitons que cet orage n'ait pas été porter ses dégâts dans la campagne et causer de nouveaux dommages aux agriculteurs déjà si éprouvés.

A Tours, vers 3 heures de l'après-midi, à la suite d'une chaleur accablante qui durait depuis le matin, les éclairs ont commencé à sillonner les nues et le tonnerre à se faire entendre, puis la pluie s'est mise à tomber.

A en juger par la longueur et l'intensité lumineuse des éclairs éblouissants, malgré la distance à laquelle se trouvait de la ville le foyer orageux, l'orage a dû éclater avec une très grande violence sur l'endroit qui en a été le théâtre.

Un peu plus tard, l'orage éclatait de nouveau, mais cette fois sur la ville même. Les coups de tonnerre se succédaient de minute en minute avec une extrême violence et la foudre est tombée dans le centre de la ville.

Nous aurons peut-être encore quelques dégâts considérables à ajouter à la liste déjà trop longue de ceux qui, tout récemment, ont porté la ruine et la désolation dans un certain nombre de localités de la contrée.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 14 juillet 1889. — Billets d'aller et retour à destination de Paris

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, les billets d'aller et retour délivrés pour Paris, pendant la période du vendredi 5 au samedi 13 juillet, et dont la validité expirerait avant le 16 juillet, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 16 juillet.

Cette prolongation de validité est applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie État, ou voie mixte État-Orléans ou État-Ouest).

LOUDUN. — Un décret vient de nommer M. L. Guillaud, notaire à Loudun, en remplacement de M. Le Gras, démissionnaire en sa faveur.

BULLEIN FINANCIER

Paris, 9 juillet 1889.
Le 3 0/0 débute à 83.15, en perte de 25 cen-

times sur hier; mais le comptant, encouragé par ce prix avantageux, passe des ordres d'achat qui relèvent les cours à 83.42; le 4 1/2 0/0 se tient à 104.50.

Le Crédit Foncier, également plus ferme, se négocie à 1,256 au lieu de 1,250. Un mouvement de reprise se produit aussi sur le groupe des obligations foncières et communales.

La Société Générale reste à 453.75. L'action de la Banque d'Escompte est tenue avec beaucoup de fermeté à 500.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est cotée de 715 à 716.25.

La Société des Dépôts et Comptes courants est sans changement à 596.25.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 663.75.

On traite le Panama à 52.50.

L'emprunt de 65 millions de la Ville de Paris a été un échec complet. Au lendemain de l'émission, l'obligation nouvelle perd 1 50. Le Conseil municipal, dont le radicalisme se révèle sous toutes les formes, a cru pouvoir lancer cet emprunt sans aucun concours, il n'y a donc pas lieu d'être surpris d'un échec aussi coûteux, mais triste dans les circonstances actuelles.

La Tour Eiffel a des transactions à 850; il ne faut pas oublier que l'action a été émise à 850 et qu'un remboursement de 100 fr. par action est actuellement en paiement.

On cote 377 sur l'obligation des Chemins de fer Economiques.

QUELQUES SAGES AVIS

A cette époque de l'année on éprouve des maux de tête, des étourdissements; la digestion se fait mal, on est congestionné. Ne mettez aucun retard, ayez recours aux *Pilules Gicquel*; elles agiront comme un laxatif doux et efficace; elles chasseront les humeurs, la bile et les glaires, et vous préserveront ainsi de bien des maladies. Très efficaces aussi contre la paralysie, l'hydropisie, les maladies du cœur, du foie, la jaunisse. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

GOVERNEMENT DE SAINT-LOUIS
EMPRUNT 6 0/0 OR garanti de Fr. 12,500,000 ou £ 500,000
Loi du 23 Août 1888

25,000 Obligations de Fr. 500 ou £ 20

Rapportant 30 fr. par an ou £ 4 shillings sterling

Paiement semestriel à Paris, Bruxelles et Londres (1er mai et 1er novembre)

SANS AUCUNE RETENUE DES IMPÔTS EXISTANTS

Remboursables en 33 ans: Paris, Bruxelles, Londres

Tirages: Avril et Octobre. — Remboursement: Mai et Novembre

Le PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU en OCTOBRE 1889

Le Gouvernement prend à sa charge tous

impôts argentins créés ou à créer

GARANTIES

La totalité des Actions et des bénéfices de la Banque de la Province de Saint-Louis. — Les coupons de la Rente nationale 4 1/2 0/0 or acheté par ladite Banque, en emploi de tout son capital social. — Les patentes, contributions directes et contributions sur les bestiaux.

— Une première hypothèque sur environ 600 lieues carrées de terres Domaniales.

Prix d'Émission: 462 fr. 50

Jouissance 1^{er} Mai 1889

PAYABLES COMPTANT

Contre livraison des titres définitifs

PLACEMENT A 6 1/2 0/0 EN INTÉRÊTS

Souscription publique le Mercredi 17 Juillet 1889

A la BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat, et chez tous ses correspondants en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT par CORRESPONDANCE

Les demandes seront servies par ordre d'inscription

La cote officielle sera demandée à Paris et à Bruxelles.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A Louer présentement
MAISON
 Fraichement réparée
 Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée
 de 16 pièces et servitudes, cour,
 parterres.
 S'adresser à côté, au n° 29.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean
PETIT APPARTEMENT
 SUR LA COUR,
 Place de la Bilange, 23,
 hôtel Blancier.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
HAMMAM
ÉTABLISSEMENT DE BAINS
A. LOROUET
 DIRECTEUR
 17, rue du Marché-Noir, Saumur
 L'établissement est ouvert de
 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les
 dimanches et jours fériés, fer-
 meture à 4 h. du soir.
 Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes
 et Médicinaux de toutes sortes, etc.
GRANDS BAINS DE VAPEUR
 MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE
 Salle de chaleur sèche,
 Fumigations,
SALON DE REPOS
 Hydrothérapie très complète

VIN DE QUINQUINA
 Phosphaté à la Coca du Pérou
du D^r VIAULD
 Le plus efficace et le plus agréable
 des toniques.
 Dépôt : **A. Pradeau**, pharma-
 cien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale,
 27, rue de la Tonnelle. (408)

ON DEMANDE un cocher
 sachant bien
 conduire un cheval et connaissant
 le service de valet de chambre.
ON DEMANDE une bonne
cuisinière.
 S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON de 15 à 16 ans,
 demande à soigner
 des chevaux ou à faire des courses.
 S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CLOSIER
 La PHARMACIE A. CLOSIER est
 transférée rue Dacier, n° 19, en
 face la Caisse d'Épargne.

Changement de Domicile
 L'Étude de M^r POIRIER, huis-
 sier, est transférée rue du Puits-
 Tribouillet, 4. (380)

LE JARDIN
 Journal d'Horticulture générale
 PUBLIÉ PAR
 La Maison GODEFROY-LEBEUF, à
 Argenteuil (Seine-et-Oise)
 Avec la collaboration de M. le
 marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE
 FRANCOIS, président de la Société
 d'Horticulture du Nord; de MM.
 Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
 CORREYON, etc., etc.
 Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{LES} LEMARIÉ SEURS

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix
 de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.
GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des pre-
 mières Maisons de PARIS.
PRIX MODÉRÉS
CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.
 Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de
 Chapeaux et toutes sortes de Réparations.
 Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
 Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
 PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
 Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
 fournisseur de l'École de cavalerie.
 Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à
 des prix défiant toute concurrence.
 Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
 Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
 sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre,
 pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de
Pianos
 La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
 Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos
 droits et à queue.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
 68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET

| FONDS | | VALEURS FRANÇAISES | | OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER | | VALEURS DIVERSES | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|---------|-------------------------------------|--------|--|--|
| 3 0/0 | 83 30 | Banque de France | 3780 | 1877 3 0/0 r. à 400 | 374 | OBLIGATIONS | |
| 3 0/0 amortissable | 86 20 | Banque d'Escompte | 502 50 | comm. 1879 3 0/0 r. à 500 | 450 | Obligations | |
| 4 1/2 1883 | 104 10 | Comptoir d'Escompte | 96 25 | — fonc. 1879 3 0/0 r. à 500 | 450 | Compagnie parisienne du Gaz | |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) | | Crédit Foncier | 1250 | — comm. 1880 3 0/0 r. à 500 | 452 | à 500 | |
| Oblig. 1855-60 3 0/0 | 530 | Crédit Industriel et Commercial | 580 | — fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 | 379 | Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 | |
| — 1865 4 0/0 | 527 | Crédit Lyonnais | 670 | — fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 | 447 25 | — 6 0/0 2 ^e série | |
| — 1869 3 0/0 | 409 50 | Crédit Mobilier | 425 | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS) | | — obligations à lots | |
| — 1871 3 0/0 | 396 | Dépôts et Comptes courants | 597 50 | Est 3 0/0 anc. r. à 500 | 398 | Suez 5 0/0 remboursable à 500 | |
| — 1875 4 0/0 | 522 | Société Générale | 452 50 | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | 406 | FONDS ÉTRANGERS | |
| — 1876 4 0/0 | 520 50 | Est | 790 | Midi 3 0/0 ancien r. à 500 | 407 50 | Emprunt russe 1862 5 0/0 | |
| — 1886 3 0/0 | 378 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1292 50 | Nord 3 0/0 r. à 500 | 417 50 | — 1870 5 0/0 | |
| Bons de liquidation | 523 | Midi | 1152 50 | Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 | 408 | — 1884 5 0/0 | |
| | | | | Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 | 408 25 | — 1889 4 0/0 | |
| | | | | | | 90 50 | |

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-----------|------------|-----------|
| Paris | | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 |
| Chartres | 6 | | | 9 34 | 10 5 | 2 51 | 9 43 | 10 16 |
| Château-du-Loir | 10 13 | | | 12 30 | 1 58 | 6 35 | 12 28 | 1 8 |
| Noyant-Méon | 11 20 | | | | 3 8 | 7 40 | 1 13 | 5 54 |
| Liniers-Bouton | 11 29 | | | | 3 17 | 7 49 | | 6 4 |
| Vernantes | 11 43 | | | | 3 30 | 8 | | 6 13 |
| Blou | 11 54 | | | | 3 41 | 8 10 | | 6 23 |
| Vivv | 12 2 | | | | 3 49 | 8 17 | | 6 31 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | | 1 41 | 4 2 | 8 29 | 1 48 | 2 22 |
| (départ) | 12 23 | | | 1 47 | 4 14 | 8 34 | 1 54 | 2 28 |
| Nantilly (arrivée) | 12 31 | | | | 4 22 | 8 41 | | 7 |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 41 | | | | 4 34 | 8 51 | | 7 11 |
| (départ) | | 8 31 | 10 37 | | 4 41 | 8 30 | | 6 50 |
| Nantilly (départ) | | 8 37 | 10 44 | | 4 23 | 8 43 | | 7 3 |
| Chacé-Varrains | | 8 48 | 10 52 | | 4 29 | 8 49 | | 7 9 |
| Brézé-Saint-Cyr | | 9 | 2 11 | | 4 37 | 8 56 | | 7 17 |
| Montreuil-Bellay | | 9 19 | 11 24 | 2 48 | 4 57 | 9 11 | 2 22 | 2 59 |
| Thouars | | | 11 57 | 2 45 | 5 33 | 9 37 | 2 41 | 3 28 |
| Niort | | | 3 58 | 4 30 | 8 42 | | 4 31 | 5 20 |
| Saintes | | | | 6 30 | 11 52 | | 6 12 | 7 53 |
| Bordeaux | | | | 9 52 | 3 34 | | 9 | 11 13 |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Mixte matin | Expr. matin | Mixte soir | Omn. matin | Mixte soir | Expr. soir |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Bordeaux | | | | 5 40 | 8 20 | | | 3 |
| Saintes | | | | 7 15 | 9 9 | | | 6 43 |
| Niort | | | | 9 32 | 11 | | | 8 29 |
| Thouars | | 6 5 | 12 11 | 12 47 | 1 35 | 4 15 | 8 21 | 9 59 |
| Montreuil-Bellay | 9 35 | 6 38 | | 1 9 | 2 37 | 4 55 | 9 6 | 10 32 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 55 | 7 18 | | | 2 50 | 5 18 | 9 41 | |
| Chacé-Varrains | 10 7 | 7 27 | | | 2 57 | 5 26 | 9 49 | |
| Nantilly (arrivée) | 10 13 | 7 34 | | | 3 2 | 5 31 | 9 55 | |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | |
| (arrivée) | 10 22 | 7 45 | | | 3 13 | 5 42 | 10 3 | |
| (départ) | | 7 25 | 11 25 | | 2 52 | 5 20 | | |
| Nantilly (départ) | | 7 38 | 11 36 | | 3 3 | 5 33 | | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | |
| (arrivée) | | 7 47 | 11 44 | 1 36 | 3 11 | 5 41 | | 10 59 |
| (départ) | | 7 57 | 11 54 | 1 42 | 3 15 | 5 45 | | 11 7 |
| Vivv | | 8 10 | 12 10 | | 3 27 | 5 59 | | |
| Blou | | 8 19 | 12 19 | | 3 35 | 6 8 | | |
| Vernantes | | 8 32 | 12 33 | | 3 46 | 6 20 | | |
| Liniers-Bouton | | 8 45 | 12 46 | | 3 57 | 6 32 | | |
| Noyant-Méon | | 8 59 | 1 | | 4 9 | 6 44 | | 11 44 |
| Château-du-Loir | | 10 10 | 2 9 | 2 58 | 5 22 | 7 58 | | 12 26 |
| Chartres | | 2 47 | | 5 54 | 9 26 | 12 4 | | 3 26 |
| Paris | | 5 25 | | 7 30 | 11 50 | 2 27 | | 5 10 |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-----------|------------|
| Saumur | 7 52 | 9 37 | 4 31 | Chinon | 7 41 | 4 34 | 9 5 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 12 | 6 50 | Port-Boulet | 8 10 | 4 56 | 9 45 |
| Chinon | 9 4 | 12 50 | 7 14 | Saumur | 9 4 | 7 6 | 10 32 |

SAUMUR — BOURGUEIL

| STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-------------|------------|-----------|-----------|-------------|------------|-----------|-----------|
| Saumur | 7 52 | 12 23 | 4 31 | Bourgueil | 7 55 | 11 50 | 3 30 |
| Port-Boulet | 8 44 | 1 10 | 5 40 | Port-Boulet | 8 15 | 12 | 3 40 |
| Bourgueil | 8 54 | 1 20 | 5 20 | Saumur | 9 4 | 1 4 | 4 4 |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-----------|------------|
| Poitiers | 6 5 | 6 55 | 12 53 | | |
| Moncontour | 7 41 | 10 48 | 2 27 | | |
| Loudun | 8 41 | 1 46 | 3 4 | | |
| Montreuil (ar.) | 9 21 | 3 24 | 4 38 | | |
| (départ) | 6 53 | 9 29 | 4 25 | 9 30 | |
| le Vaudelnay | 7 4 | 9 40 | 4 46 | 5 10 | 9 41 |
| Baugé | 7 14 | 9 50 | 5 30 | 5 19 | 9 52 |
| Doué | 7 22 | 9 57 | 6 16 | 5 26 | 10 1 |
| Martigné | 7 43 | 10 17 | 7 5 | 5 40 | 10 24 |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 9 50 | 7 10 | |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-----------------|------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Angers | 4 40 | | 7 30 | 11 48 | 5 57 |
| Martigné | 6 1 | 8 26 | 11 | 1 13 | 7 42 |
| Doué | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 37 | 8 12 |
| Baugé | 6 30 | 9 7 | 12 16 | 1 44 | 8 21 |
| le Vaudelnay | 6 37 | 9 16 | 12 34 | 1 4 | 8 31 |
| Montreuil (ar.) | 6 46 | 9 26 | 12 48 | 2 1 | 8 41 |
| (départ) | 7 36 | | 1 26 | 2 15 | 9 13 |
| Loudun | 8 24 | | 4 14 | 3 | 10 13 |
| Moncontour | 8 55 | | 6 8 | 3 29 | 10 48 |
| Poitiers | 10 33 | | 10 40 | 5 | 12 16 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Direct mixte soir | Omn. mixte matin | Expr. matin | Omn. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. soir |
|------------------|-------------------|------------------|-------------|------------------|-----------------|-----------------|------------|
| Nantes | 11 45 | | 6 10 | 8 40 | 12 7 | 3 10 | 7 35 |
| Angers | 2 19 | 6 30 | 8 44 | 11 16 | 2 57 | 5 35 | 9 35 |
| La Méritré | 2 52 | 7 10 | 9 9 | 11 51 | 3 42 | 6 16 | 10 1 |
| Les Rosiers | | 7 19 | 9 17 | 11 59 | 3 52 | 6 25 | |
| Saint-Clément | | 7 26 | | 12 6 | 3 59 | 6 32 | |
| Saint-Martin | | 7 33 | | 12 12 | 4 7 | 6 39 | |
| Saumur (arrivée) | 3 22 | 7 46 | 9 23 | 12 23 | 4 20 | 6 52 | 10 24 |
| (départ) | 3 27 | 7 52 | 9 37 | 12 27 | 4 31 | 7 10 | 10 30 |
| Varennes | | 8 5 | 9 48 | 12 38 | 4 45 | 7 13 | |
| Port-Boulet | 3 52 | 8 20 | 9 57 | 12 49 | 5 1 | 7 29 | 10 50 |
| Langeais | 4 26 | 8 59 | 10 19 | 1 21 | 5 16 | 8 11 | 11 16 |
| Tours (arrivée) | 5 5 | 9 42 | 11 6 | 1 59 | 6 35 | 8 51 | 11 48 |
| Paris (arrivée) | 10 39 | | 3 6 | | 2 35 | 4 1 | 5 7 |

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

| STATIONS | Expr. soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte matin | Omn. mixte matin | Expr. matin | Omn. Direct mixte matin |
|------------------|------------|-----------------|------------------|------------------|-------------|-------------------------|
| Paris | 8 45 | 9 40 | 11 25 | 12 45 | 11 20 | 9 10 |
| Tours | 1 23 | 5 | 7 15 | 11 30 | 2 43 | 5 25 |
| Langeais | 2 13 | 5 43 | 8 12 | 8 38 | 3 28 | 6 8 |
| Port-Boulet | 2 38 | 6 20 | 8 39 | 12 42 | 3 49 | 6 43 |
| Varennes | | 6 32 | 8 51 | 12 53 | | 6 54 |
| Saumur (arrivée) | 2 57 | 6 45 | 9 4 | 1 4 | 4 4 | 7 12 |
| (départ) | 3 3 | 6 52 | 9 12 | 1 13 | 4 9 | 7 12 |
| Saint-Martin | | 7 6 | 9 26 | 1 25 | | 7 25 |
| Saint-Clément | | 7 13 | 9 33 | 1 31 | | 7 32 |
| | | | | | | |